

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

\*\*\*\*\*

COMPTE RENDU DE LA 22ème SESSION DU  
CONSEIL DES MINISTRES

(OUAGADOUGOU, 28 - 29 JANVIER 1987)

Les 28 et 29 Janvier 1987 s'est tenue à Ouagadougou (BURKINA FASO) la 22ème Session du Conseil des Ministres du CILSS.

La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur MESSAOUD Ould Boulkheir, Ministre du Développement Rural de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS. Dans son allocution, le Ministre a tout d'abord remercié aux noms de ses collègues et en son nom propre celui qui préside aux destinées du Burkina, le Peuple et le Gouvernement Burkinabè. Il a ensuite ajouté que la 22è session ordinaire se tient à un moment où le Sahel connaît un relatif répit par suite d'une bonne pluviométrie qui a permis d'améliorer notamment la situation alimentaire dans nos différents pays. Il se trouve toutefois que les questions inscrites à son ordre du jour confèrent à cette 22è session, ordinaire du point de vue statutaire, une importance certaine.

Auparavant, Son Excellence Jean-Marie SOMDA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso avait souhaité la bienvenue à ses collègues, aux différentes délégations ainsi qu'aux invités. Il a dit en substance, vous avez fait le déplacement de Ouagadougou, cela honore le Peuple Burkinabè, cela témoigne également de votre engagement dans la lutte difficile, mais combien noble et exaltante que les peuples du Sahel livrent à une nature austère pour assurer leur survie et surtout préserver leur dignité. Le Ministre SOMDA de dire : Après 14 ans d'existence, le CILSS a certes des acquis, et ces acquis nous les devons à notre volonté commune de coopérer et à notre foi de vaincre les hostilités de la nature. Mais malgré les efforts accomplis dans la promotion des productions vivrières, dans l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, la protection et la restauration de l'environnement, la lutte contre les ennemis des cultures, malgré ces efforts a dit le Ministre SOMDA, le pari n'est pas encore gagné et les effets de la sécheresse et la désertification persistent.

Le Conseil a également au cours de la cérémonie d'ouverture entendu les messages de :

- Madame Anne de LATTRE, Directrice du Club du Sahel ;
- Monsieur Jean Marie BRUCE, Directeur de la Coopération Technique de l'OMM ;
- Monsieur GANA Diagne, Représentant de la FAO pour le Burkina, Représentant le Directeur Général de la FAO ;
- Monsieur Hans EINHANS, Directeur Adjoint du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes (UNDRO).

Le Conseil a ensuite adopté l'Ordre du Jour ci-après et a commencé ces travaux à huis clos par le point III.

#### ORDRE DU JOUR

#### 1 - COMPTE RENDU 2ème SESSION DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS N'DJAMENA 16 AU 22 DECEMBRE 1986

#### 2 - PROGRAMME PROTECTION DES VEGETAUX

##### 2.1. Crédation Cellule Régionale de Coordination et de Suivi (Réseau Lutte Intégrée)

##### 2.2. Rôle et place du CILSS dans cadre lutte contre les dépradeurs grégariogènes

#### 3 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

##### 3.1. Renouvellement statutaire mandat du Secrétaire Exécutif

##### 3.2. Nomination Directeur Général AGRHYMET

##### 3.3. Nomination Directeur Général INSAH

##### 3.4. Nomination Directeur Département en Formation Protection des Végétaux

##### 3.5. Révision Accord CILSS/OMM

#### 4 - DIVERS

EXAMEN RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le Secrétaire Exécutif a exposé son Rapport d'activités 1986. Rappelant tout d'abord le cadre d'intervention balisé par la Stratégie Révisée de Lutte contre la sécheresse et de développement et les mesures relatives à la restructuration du CILSS adoptées en Janvier 1986 par la VIIè Conférence des Chefs d'Etats, le Secrétaire Exécutif a décrit brièvement le contexte sous-régional et international dans lequel les différentes activités ont été menées. Il a, notamment, insisté sur la confiance que la Communauté Internationale accorde au CILSS, confiance renforcée depuis la VIè Conférence du Club du Sahel tenue à Milan en Décembre 1985.

Son Rapport s'articule autour de trois axes de cohérence : au niveau interne, en direction des Etats Membres et en direction de la Communauté Internationale :

\* Le premier axe vise à assurer une plus grande cohérence interne entre le Secrétaire Exécutif et les Institutions Spécialisées du CILSS (INSAH et AGRHYMET), à supprimer les duplications et à augmenter la synergie. Dans ce sens, le Conseil de Direction s'est réuni deux fois. Ses résultats sont encourageants. Cependant il reste beaucoup à faire.

La deuxième action entreprise sur le plan interne est la mise en oeuvre de la restructuration.

Au niveau du SECRETARIAT EXECUTIF : toutes les mesures arrêtées par le Conseil des Ministres ont été exécutées, en rapport avec le Ministre Coordonnateur. Cependant "une structure ne valant que ce que valent les hommes qui l'animent", il y a lieu de poursuivre les efforts dans la recherche d'une plus grande efficacité.

Au niveau de l'INSTITUT DU SAHEL : des contraintes liées à une crise d'autorité, ont gêné l'application de la restructuration et ont fini par créer des doutes chez les partenaires de l'Institution.

Au niveau enfin du CENTRE AGRHYMET : les actions prévues ont été réalisées. Il faut toutefois noter que des discussions se poursuivent entre le CILSS et ses partenaires particulièrement pour la révision de l'Accord CILSS/OMM.

\* S'agissant du deuxième axe, il a pour objectif d'assurer une plus grande cohérence en direction des Etats du CILSS.

Au niveau du Secrétariat Exécutif, cet axe repose sur les actions relatives à la désertification, la sécurité alimentaire, les ressources humaines, et l'information.

- Les activités menées au titre du volet désertification, s'inscrivent dans la poursuite du processus d'établissement des plans nationaux de lutte contre la désertification. A cet effet, après les plans du Niger, du Burkina et de la Mauritanie, ceux de la Gambie, du Sénégal et du Cap-Vert ont été élaborés. Dans ce processus, il y a eu aussi les réunions de concertation nationales avec les bailleurs de fonds (cas de la Mauritanie et du Niger). Toujours dans ce domaine, l'année 1986 a permis la poursuite des programmes en cours tels que ceux du Projet Foyers Améliorés, du CRES, etc.

Les résultats de la réflexion sur un programme régional mené par les Directeurs des Eaux et Forêts et du Plan, les Correspondants Nationaux du CILSS (29 Septembre au 5 Octobre 1986 à Ouagadougou), ont été présentées à la réunion des Ministres du Plan du CILSS et des Ordinateurs délégués du Fonds Européen de Développement tenu à Praia les 30 et 31 Octobre 1986.

- Au titre du volet sécurité alimentaire, beaucoup d'activités ont été menées, parmi lesquelles on peut citer :

. Le Colloque de Mindelo (1er - 6 Décembre 1986), qui a adopté des Recommandations pertinentes définissant les cadres des politiques céréalières et qui a permis de renforcer le crédit du CILSS ;

. L'étude sur les cultures irriguées financée par le FAC et portant sur 4 Pays (Burkina, Mali, Niger et Sénégal).

. Les appuis techniques du CILSS au Sénégal, au Tchad et au Burkina.

. La réunion FAO/CILSS du 8 au 13 Décembre 1986, sur les filières semencières.

. Le Projet Diagnostic Permanent dont l'objectif est d'améliorer les méthodologies de collecte et traitement des données en vue de les rendre plus opérationnelles. Ce Projet, en rapport avec le Centre AGRHYMET et les autres projets connexes, assure le suivi des campagnes agro-pastorales et en établit le bilan.

. Le Projet Pré-Crésal, complément de Diagnostic Permanent dans la sécurité alimentaire, établit en rapport avec ce dernier, le bilan de la campagne de commercialisation.

. La mise en place du système d'alerte précoce qui doit permettre de prévoir les crises alimentaires, d'apprécier leur ampleur et, éventuellement, de déterminer le lieu, la manière et l'opportunité de l'intervention.

. Le Projet Lutte Intégrée, qui a doté les Etats du CILSS d'un immense capital d'expérience de lutte contre les ennemis des cultures. Il est vital pour le Sahel de renforcer les Services Nationaux de Protection des Végétaux et de disposer d'une structures légère de coordination et d'alerte qui jouera un rôle efficace dans la prévention des fléaux.

. La poursuite des études sur l'élevage.

. Le Projet sur les cultures fourragères au Burkina, au Niger et au Mali.

. Le suivi des programmes en cours sur l'hydraulique.

- Au titre du volet Ressources Humaines, les actions réalisées sont centrées sur la nécessité de valoriser l'homme sahélien et d'en faire le moteur de son propre développement c'est le cas par exemple de "l'étude sur la contribution de l'Education à la lutte contre la désertification" et la finalisation de la 2<sup>e</sup> phase du Projet AGIR dont le financement est d'ores et déjà acquis.

- La politique dans le domaine de l'information est basée sur le triple objectif pour le CILSS se connaître, se faire connaître, et faire connaître. Ces différents objectifs supposent une bonne programmation, une dynamisation plus grande des Comités Nationaux du CILSS, et une amélioration des méthodes de suivi de planification.

S'agissant toujours du deuxième axe, au niveau du Centre AGRHYMET, l'année 1986 a vu l'implantation de trois projets : le Projet de Surveillance des Ressources Naturelles et Renouvelables du Sahel (financé par le FED), le Projet de Formation en Protection des Végétaux (financé par les Pays-Bas), et le Projet de contribution italienne au Programme AGRHYMET. C'est également au cours de cette année qu'à été définie la phase III du Programme AGRHYMET.

Au niveau de l'INSAH, beaucoup de difficultés ont été rencontrées: une crise d'autorité a entamé le crédit de l'Institution, et l'USAID a arrêté son appui institutionnel. Cependant, les activités en cours se sont poursuivies, notamment les :

- .. Projet Mil/Sorgho/Niébé/Maïs
- .. Projet RESADOC
- .. Programme USED.

De même des actions ont été entreprises pour permettre le maintien et le renforcement du soutien des donateurs.

\* Quant au troisième axe, enfin, il s'agit de la recherche de la cohérence avec les partenaires de la Communauté Internationale.

De nombreuses actions ont été menées sous la conduite du Président en Exercice du CILSS en direction de nombreux partenaires comme le CANADA, la FRANCE, l'ITALIE, les PAYS-BAS, la REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, la SUISSE, les Agences des Nations-Unies (FAO, OMM, OMS, PNUD, UNDRO, UNSO). Toutes ces actions ont entraîné le renforcement du crédit du CILSS et une augmentation de la confiance de la Communauté Internationale qui s'est engagée à poursuivre son soutien au CILSS. Une action particulière a été menée en direction de la Commission des Communautés Européennes : la rencontre de PRAIA a reconnu au CILSS les capacités de mobilisation. Cette rencontre a permis un déblocage de 160 millions d'Ecus dans le cadre de la programmation régionale du VI<sup>e</sup> FED. La réunion d'Oslo des Ministres de l'Agriculture des pays du CILSS a permis de jeter les bases d'une coopération directe entre les Pays Nordiques et le Sahel.

Malgré quelques pesanteurs, l'année 1986 a été une année de relance de la coopération avec le monde arabe et islamique. La prochaine conférence de l'OCI prévue au KOWEIT devrait être l'occasion d'une redynamisation.

En terminant son rapport, le Secrétaire Exécutif s'est apesanti sur l'alarmante situation financière du CILSS caractérisée par le non paiement, par la plupart des Etats, de leurs cotisations. Il a exhorté les pays du CILSS à apporter un plus grand soutien à leur Organisation, faute de quoi, son crédit s'en trouverait réduit, voire annihilé.

S'agissant des questions techniques, le Conseil a adopté le programme régional traduisant ainsi toute l'importance accordée à la Stratégie Révisée de Lutte contre la Désertification adoptée par le 7<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat à DAKAR.

Les Ministres ont fait siennes également les recommandations du Colloque de Mindelo sur les politiques céralières. Dans le même ordre d'idée, le Conseil a adopté le programme AGRHYMET Phase III. Dans le cadre de la lutte contre les ennemis des cultures, le programme de protection des végétaux a reçu l'approbation des Ministres. C'est ainsi que fut adoptée la résolution portant création de l'UCTR au sein de l'INSAH à BAMAKO.

Le Conseil s'est ainsi penché sur des questions administratives et Financières. Ainsi le budget de fonctionnement a été arrêté à la somme de 444 481 709 FCFA (QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT UN MILLE SEPT CENT NEUF FRANCS) pour l'exercice 1987. Des documents tels que le Statut du Personnel, le Règlement Intérieur et Financier ont été adoptés.

En ce qui concerne les nominations, le mandat du Secrétaire Exécutif qui était arrivé à terme a été reconduit pour un second mandat. Le Directeur Général de l'INSAH qui est atteint par la limite d'âge a été maintenu pour une période d'un an jusqu'au prochain Conseil des Ministres ~~après~~ à N'Djamena. Quant au Directeur Général du Centre AGRHYMET, ~~faute de~~ <sup>enfin</sup> concensus, le ~~Président en Exercice, Président de la République du Sénégal~~ avait demandé le maintient de l'actuel Directeur Général pour une année pour que le poste soit pourvu lors des assises de N'Djamena. Le poste de Directeur du DFPV à Niamey au Niger est revenu au Burkina en la personne de SANOU Moussa.

Sont également joints à ce rapport :

- *Le Discours de bienvenue de Monsieur Jean Marie SOMDA, Ministre Burkinabè de l'Agriculture et de l'Elevage;*
- *Le Discours d'ouverture du Ministre Coordonnateur ;*
- *L'Ordre du Jour de la 22è Session du Conseil des Ministres ;*
- *Les Résolutions adoptées;*
- *Le Communiqué Final ;*
- *Le Discours de clôture du Ministre Coordonnateur du CILSS.*

ALLOCUTION DU CAMARADE JEAN MARIE SOMDA,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE  
DU BURKINA FASO A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE  
LA 22è SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU CILSS (OUAGADOUGOU, 28 JANVIER 1987)

Monsieur le Président,  
Chers Collègues et frères, Chefs de  
délégation,  
Camarades Membres du Gouvernement  
Révolutionnaire,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs  
Mesdames, Messieurs les Représentants  
des Organisations Internationales et  
Interafricaines,  
Honorables Représentants des Agences de  
Coopération,  
Madame la Directrice du Club du Sahel,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs les Experts,  
Camarades Militantes et Militants de la  
RDP.

Chers Collègues et Frères, Honorables  
invités, amis du Sahel, vous avez fait le déplacement  
de Ouagadougou ; cela honore le Peuple Burkinabè; cela  
témoigne également de votre engagement dans la lutte  
difficile, mais combien noble et exaltante que les  
peuples du Sahel livrent à une nature austère pour  
assurer leur survie et surtout préserver leur dignité.  
Notre Organisation Commune, le CILSS, née des tristes  
et inoubliables moments d'angoisse des années 1970, a  
l'impérieux devoir d'organiser et de soutenir cette  
lutte des populations sahéliennes pour que s'éloigne à  
jamais de nos frontières le spectre de la soif, de la  
famine et de la maladie.

Je voudrais cependant, avant de poursuivre, m'acquitter d'un agréable devoir : celui de vous redire combien votre présence nous rejouit, et vous souhaiter, au nom du Peuple Burkinabè, du Conseil National de la Révolution et de son Président, le Camarade Capitaine Thomas SANKARA, Président du Faso, ainsi qu'au nom du Gouvernement Révolutionnaire, la bienvenue à Ouagadougou, en terre africaine, libre et révolutionnaire du Burkina Faso. Puisse votre séjour à Ouagadougou, siège de notre Organisation, être des plus agréables et des plus fructueux, en dépit des insuffisances organisationnelles qu'il vous sera donné de relever ici et là.

Je souhaite vivement que vous vous sentiez chez vous au Burkina Faso, dans les dures réalités de ce qui nous unit et nous réunit, j'ai nommé le Sahel et son Organisation, le CILSS.

Je n'oublie pas les amis du Sahel, Pays comme Institutions de Coopération et de Développement dont la présence à Ouagadougou est un témoignage de solidarité, un symbole de la prise de conscience et de l'engagement de la Communauté Internationale à nos côtés pour relever le défi de la Sécheresse et de la désertification au Sahel. Qu'ils soient, (Pays comme Institutions), assurés de notre profonde gratitude.

Après 14 ans d'existence, le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, a certes des acquis, et ces acquis nous les devons à notre volonté commune de coopérer et à notre foi de vaincre les hostilités de la nature. Mais malgré les efforts accomplis dans la promotion des productions vivrières, dans l'approvisionnement en

eau des populations et du cheptel, la protection et la restauration de l'environnement, la lutte contre les ennemis des cultures, malgré ces efforts dis-je, le pari n'est pas encore gagné et les effets de la sécheresse et la désertification persistent. Heureusement, la relative accalmie qu'a connu le Sahel au cours des deux dernières campagnes, offre un peu de répit à nos populations. En effet, les productions vivrières ont augmenté, dépassant cette année un plafond jamais atteint au cours des campagnes précédentes; les ressources en eau et les pâturages ont connu également une amélioration notable. Mais comme je le disais tantôt, au Sahel, rien n'est jamais définitivement gagné. Avec le retour des pluies est né un autre fléau. Il s'agit du péril acridien que seuls la mobilisation consciente des populations, le soutien efficace et conséquent de la Communauté Internationale et les interventions rapides de nos Services Nationaux de Protection des Végétaux ont permis de contenir lors de la dernière campagne. C'est dire, que pour la prochaine campagne agricole et celles à venir, nous devrons redoubler d'efforts, de vigilance et d'ardeur pour enrayer ce fléau qui, s'il ne l'était pas, compromettrait dangereusement les espoirs renaissants.

Pour le Burkina Faso, la lutte contre la Sécheresse, la désertification et leur cortège de malheures est un pari qu'il faut absolument gagner. Dans ce sens, la réorganisation agraire et foncière décidée par le Conseil National de la Révolution, la lutte engagée contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois, et la divagation des animaux, auxquelles vient de s'ajouter plus récemment le Plan National de Lutte contre la Désertification, constituent pour chaque Burkinabè des chemins tracés vers des victoires certaines sur les adversités de la nature. Ces expériences, si modestes soient-elles, nous voudrions les partager.

*En cela le Conseil de Ouagadougou, la 22è Session Ordinaire du genre, saura, j'en suis convaincu, sortir des sentiers battus pour prendre les décisions qui s'imposent et indiquer ainsi au Sahel le chemin de l'espoir.*

*Vous me permettrez, Chers Collègues et frères, Honorables invités, de vous réitérer mes voeux de santé et de bonheur en ce début d'année ; qu'ensemble, nous puissions faire de l'année 1987, une année de succès pour le CILSS que nous fassions ensemble un pas décisif pour un Sahel Vert, que nous nous engagions résolument vers une autosuffisance alimentaire véritable !*

*La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !*

*Je vous remercie.-*

DISCOURS DE S.E. MONSIEUR MESSAOUD OULD BOULKHEIR, MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE  
ISLAMIQUE DE MAURITANIE, MINISTRE COORDONNATEUR  
DU CILSS, A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA 22<sup>e</sup>  
SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DU CILSS  
OUAGADOUGOU, 28 - 29 JANVIER 1987

Mers chers collègues et frères Ministres des Etats membres du CILSS, Excellence Messieurs les Ambassadeurs, Honorables Représentants des Agences de coopération, Honorables invités,

Lorsqu'on est un sahélien, venir à Ouagadougou c'est un peu effectuer un retour aux sources. Il en est ainsi parce que dans notre conscience collective, Ouaga, qui a vu naître et grandir notre Organisation, Ouaga qui en abrite le Siège, est un lieu de pèlerinage.

Au plaisir qui naît du sentiment de s'acquitter d'un devoir quasi-sacré, s'ajoute, aujourd'hui, celui que procure la qualité de l'accueil dont le peuple burkinabè sait gratifier ses hôtes. Dignité, simplicité, solidarité en sont les traits les plus remarquables. Et lorsqu'on est Sahélien, l'on ne peut

qu'être au diapason de ce peuple Burkinabè qui, un soir d'août 1983, a décidé de forger de ses propres mains son propre destin ainsi que le dit si bien son hymne national. En votre nom à tous, et en mon nom personnel, je voudrais donc, avant toute autre chose, saluer celui qui préside au destinées de ce peuple, le Capitaine Thomas SANKARA, Président du CNR, Président du Faso,

et demander à notre collègue et frère, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina de lui transmettre ainsi qu'au peuple et au Gouvernement burkinabè, l'expression de notre profond respect pour leur engagement au service de la cause sahélienne et l'intérêt tout particulier qu'ils portent à notre Organisation, le CILSS.

*Excellences Messieurs les Ministres,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,*

Notre 22è session ordinaire se tient à un moment où le Sahel connaît un relatif répit par suite d'une bonne pluviométrie qui a permis d'améliorer notamment la situation alimentaire dans nos différents pays. Il se trouve toutefois que les questions inscrites à son ordre du jour confèrent à cette 22è session, ordinaire du point de vue statutaire, une importance certaine. En effet, deux types de questions nous interpellent.

En premier lieu, quels sont les obstacles à surmonter pour rendre plus efficientes les actions du CILSS dans les domaines vitaux de la relance de l'agriculture et de la lutte contre la désertification ?

En second lieu, nous devons nous pencher sur la santé de notre Institution pour qu'entre elle et les différents partenaires que sont les Etats membres, la Communauté Internationale, la symbiose et la synergie recherchées soient de plus en plus effectives.

Sur ces deux plans, l'année écoulée est pleine d'enseignements pour qui s'intéresse au Sahel et à son organisation.

Sans vouloir préjuger des analyses que vous en ferez, je dois noter en effet que sur bien des points, des

progrès réels ont été enregistrés qui autorisent l'espoir.

Nous avons enregistré avec satisfaction les bons résultats de la dernière campagne agricole. Jamais le Sahel n'avait produit autant de céréales.

La campagne agricole précédente avait aussi répondu à notre attente. Nous nous en réjouissons en gardant toutefois à l'esprit que rien n'est encore définitivement gagné. La production de céréales ne suffit pas encore à couvrir nos besoins. Elle demeure par ailleurs précaire, encore trop sensible aux aléas climatiques.

Le Colloque organisé à Mindelo au Cap-Vert sur les politiques céréalières, dont nous examinerons du reste les conclusions, a encore établi la montée de la dépendance alimentaire dans notre région. Les problèmes du Sahel demeurent donc dans une large mesure ce qu'ils étaient. Les facteurs exogènes, qu'ils relèvent du climat ou de la conjoncture économique internationale, qui nous affectent, interdisent tout optimisme exagéré.

Déjà, le péril acridien nous interpelle. Grâce à l'aide de la Communauté Internationale, nous avons pu y faire face au cours de la dernière campagne agricole. Malheureusement, le péril couve encore sous nos pieds. Et la prochaine campagne agricole est grosse de dangers. C'est pour apporter une réponse définitive à cette angoissante question, que le CILSS a élaboré un programme régional de protection des végétaux sur la période 1987-1991 qui met l'accent sur le renforcement des services nationaux de manière à leur permettre de pouvoir contenir les fléaux. Une structure régionale en assurera l'indispensable coordination. Le souci de nos Chefs d'Etat, d'assurer une protection de nos cultures exprimé à Dakar, a connu là une traduction effective dans les faits.

ce résultat, on le doit, je crois, dans une large mesure, au dynamisme du Secrétaire Exécutif du CILSS à qui, au passage, je tiens à exprimer mes encouragements.

Au demeurant, au plan de la relance de l'agriculture, les actions que je viens de citer sont loin d'épuiser la gamme de celles entreprises au mises en oeuvre au cours de l'année 1986. Il aurait fallu, pour ce faire, mentionner le démarrage du projet de surveillance des écosystèmes, plus connu sous le nom de projet "Monitoring", l'ouverture du Département de Formation en Protection des Végétaux au sein du Centre Agrhymet, ainsi que la poursuite des activités prévues dans le cadre des projets PRE-CRESAL et Diagnostic Permanent. Grâce à cette batterie de projets, qui ont connu, en 1986, des développements significatifs, le Sahel peut aujourd'hui envisager, de façon plus confiante et plus sereine, son avenir sur le plan de la sécurité alimentaire.

Dans le domaine, vital aussi, de la lutte contre la désertification, 1986 a été une année de réalisations importantes.

au chapitre de celles-ci, je citerai la poursuite de l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la désertification. Aujourd'hui, grâce aux efforts du CILSS, sept des neuf Etats Membres de notre Organisation sont dotés de ces outils que tout le monde s'accorde à reconnaître précieux.

Je me dois également de souligner, pour nous en féliciter, la réunion des Ministres du Plan des Pays du Sahel, Ordinateurs Nationaux du Fonds Européen de Développement, et de la Commission des Communautés Européennes qui s'est tenue à Praia, Cap-Vert, les 30 et 31 Octobre 1986.

Le but de la réunion était d'identifier les axes de convergence entre les Etats ACP participants, en vue d'arriver à un consensus avec la Commission des

Communautés Européennes sur les principaux domaines pour lesquels l'appui de celle-ci au titre de la coopération devrait être concentré.

Cette rencontre, féconde de l'avis des deux parties, a permis de préciser ces domaines de concentration (lutte contre la désertification, désenclavement, intégration régionale), tout en procédant à une affectation des ressources selon une hiérarchisation des priorités retenues. Dans le cadre spécifique de la lutte contre la désertification, les participants ont reconnu le rôle privilégié que peut jouer le CILSS. Mais indéniablement, beaucoup reste à faire pour améliorer nos performances dans ces différents domaines. Les recommandations préparées à notre intention par le Comité Technique des Experts sont, à cet égard, significatives. Et c'est d'ailleurs l'occasion pour moi d'adresser mes vives félicitations à toutes celles et à tous ceux qui ont pris part à la dernière réunion de cette instance mise sur pied dans le cadre de la restructuration.

S'agissant des questions institutionnelles, qui sont le second volet du dossier soumis à votre appréciation, je dois m'empresser de dire qu'elles sont inévitables dès lors que notre Organisation a fait le pari de sortir des sentiers battus pour s'attaquer résolument aux défis actuels et à ceux que nous lance le futur.

Les conditions à réunir pour réaliser une telle ambition sont connues de vous tous : elles s'appellent, ainsi que je le mentionnais tout à l'heure, symbiose et synergie entre les différentes composantes de notre Institution d'une part, entre elles et la Communauté Internationale d'autre part

La restructuration du CILSS adoptée par nos Chefs d'Etat en janvier 1986 allait clairement dans ce sens. Je peux vous assurer qu'en ma qualité de Ministre Coordonnateur, j'ai veillé particulièrement à la mise en oeuvre de cette restructuration. Je puis témoigner également que tous ont mis le meilleur d'eux-même pour atteindre les objectifs fixés. Avec la compréhension des uns, le sens de la responsabilité des autres, l'épineuse question du personnel a pu ainsi trouver solution. Sans doute tout n'est-il pas encore parfait. Sans doute nous revient-il de tracer la voie du perfectionnement, de consolider les acquis; mais ce n'est que justice de reconnaître que des pas gigantesques ont été faits dans la bonne direction. Notre Organisation ne s'est pas contentée de balayer devant sa porte, si vous me permettez cette expression familière. Elle a aussi considérablement assaini ses relations avec la Communauté Internationale. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au Rapport d'Activités du Secrétaire Exécutif et de mesurer la place qu'occupent dans ce Rapport les activités menées en direction des Pays et Organismes donateurs, membres de l'OCDE ou non.

Une énumération de ces activités serait fastidieuse si elle devait être exhaustive. Mais est-il témoignage plus éclatant de l'excellence de cette coopération que la présence parmi nous d'autant de représentants de la Communauté Internationale qu'au demeurant en votre nom à tous, chers collègues sahéliens, et en mon nom personnel, je tiens à saluer avec la plus grande déférence.

Sil fallait se résumer, je dirai que l'année 1986 fera sans doute date dans l'histoire de notre Organisation. Notre oeuvre doit certes, s'inscrire dans la durée pour prétendre apporter un mieux-être à nos populations, mais il est des instants qui comptent. Cette année, confluence de plusieurs tendances, en est assurément. La restructuration en chantier, la nouvelle approche de la lutte contre la désertification mise en oeuvre, la volonté exprimée par nos plus hautes instances de privilégier l'aide au développement par rapport à l'aide d'urgence ont modélisé un CILSS nouveau.

Il s'agira, ici à Ouagadougou, d'identifier les voies et moyens requis pour que les esports qu'autorisent les premiers résultats enregistrés par ce CILSS remodelé se réalisent complètement.

Mais si l'économé est simple, l'exercice n'est pas, pour autant, des plus aisés.

J'ai cependant bon espoir qu'ensemble nous ferons faire, ici à Ouagadougou, gravir un échelon supplémentaire à notre Organisation.

Ce optimisme je le tiens du fait que j'ai la certitude que nos travaux seront, comme à l'accoutumée, marquée du sceau de la volonté de renforcer notre solidarité, et aussi de la foi en ce que le CILSS est plus que jamais, une nécessité des temps. C'e faisan, nous dennerons corps à l'esprit de l'Appel de Dakar dans lequel, par la voix de leurs Chefs, nos Etats sahéliens réaffirmaient leurs communauté de destin, leur foi dans la solidarité sahélienne et dans la coopération internationale ainsi que leur détermination à inverser les tendances défavorables.

Ces sur cette note optimiste que je m'arrête et déclare ouverts les travaux de la 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS,

Je vous remercie.

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

22è SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
OUAGADOUGOU 28 - 29 JANVIER 1987

1. - *COMPTE-RENDU 2è SESSION DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS N'DJAMENA 16 AU 22 DECEMBRE 1986*

2. - *PROGRAMME PROTECTION DES VEGETAUX*

2.1 *Création Cellule Régionale de Coordination et de Suivi (Réseau Lutte Intégrée)*

2.2 *Rôle et place du CILSS dans cadre lutte contre les dépradateurs grégariogènes*

3. - *QUESTIONS ADMINISTRATIVES*

3.1 *Renouvellement statutaire mandat du Secrétaire Exécutif*

3.2 *Nomination Directeur Général AGRHYMET*

3.3 *Nomination Directeur Général INSAH*

3.4 *Nomination Directeur Département en Formation Protection des Végétaux*

3.5 *Nomination Coordonnateur Suivi Aide Italienne AGRHYMET*

3.6 *Révision Accord/CILSS/OMM*

4. - *DIVERS*

*RESOLUTION N° 1 /22/CM/87*

*Relativ à la mise en oeuvre d'un Programme  
Régional de lutte contre la désertification*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT la nouvelle stratégige de lutte contre la  
désertification et de développement social et  
économique du Sahel ;*

*CONSIDERANT le mandat du CILSS traduisant la ferme  
détermination des pays sahéliens à atteindre les  
objectifs fondamentaux de lutte contre la  
désertification et de la réduction de la dépendance  
alimentaire ;*

*CONSIDERANT le niveau de sensibilisation de la  
Communauté Internationale, la Commission des  
Communautés Européennes notamment ;*

*SE FELICITANT des conclusions heureuses de la réunion  
de concertation entre les Etats ACP Sahéliens et la  
Commission des Communautés Européennes, tenue les 30  
et 31 octobre 1986 à PRAIA au Cap-Vert autour de la  
Coopération Régionale de Lomé III ;*

**APPROUVE**

*le Programme Régional de lutte contre la  
désertification ayant pour objectifs :*

- . *La sensibilisation des populations aux problèmes de l'environnement, de la sécheresse et de la désertification, notamment par l'éducation et l'information ;*
- . *L'amélioration, la conservation et la gestion du patrimoine forestier et faunique ;*
- . *La maîtrise et l'utilisation rationnelle des ressources en eau ;*
- . *La protection et l'aménagement des principaux bassins fluviaux sahéliens ;*
- . *L'utilisation rationnelle des Energies Conventionnelles (bois de chauffe, charbon, butane et pétrole lampant), la promotion et l'exploitation à grande échelle des énergies alternatives (éolienne et solaire).*

#### ENGAGE

*Le Secrétaire Exécutif à entreprendre en rapport avec les Etats et la Commission des Communautés Européennes, toute action pouvant contribuer à l'exécution efficace de cet important programme.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

RESOLUTION N° 2 /22/CM/87

Relatif à la Protection des Végétaux

La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;

CONSIDERANT les graves dégâts causés par les sautériaux et autres ennemis des cultures au cours de la dernière campagne agro-pastorale ;

CONSIDERANT les risques de pullulations importantes pour les prochaines campagnes ;

CONSIDERANT que le Projet Régional Lutte Intégrée (PLI) arrive à son terme en fin mars 1987 ;

CONSIDERANT le programme de lutte contre les ennemis des cultures 1987/1991 élaboré par le CILSS et les Etats membres ;

CONSCIENT de l'insuffisance des moyens des services nationaux de protection des végétaux et la faiblesse des ressources des Etats sahéliens ;

REAFFIRME

son soutien à la Stratégie et au Programme de Protection des Végétaux formulé par les Etats Sahéliens s'articulant autour des trois axes essentiels suivants :

- Renforcement des services nationaux de protection des végétaux ;
- Poursuite de la recherche en lutte intégrée ;
- L'information/formation des agriculteurs en vue de leur participation effective aux actions de protection des cultures.

*SOULIGNE*

la nécessité d'une Unité légère de Coordination Régionale devant assurer le suivi et l'évaluation du programme.

*ENGAGE*

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à prendre les dispositions nécessaires, avec les partenaires de Développement de la Communauté Internationale, pour le financement et la mise en oeuvre effective du programme.

*LANCE*

Un appel pressant à la Communauté Internationale pour qu'elle apporte son appui effectif à la mise en oeuvre du programme.

Ouagadougou, le 29 janvier 1987

*LE CONSEIL*

RESOLUTION N° 3 /22/CM/87

*Relatif aux recommandations du Colloque sur les politiques céréalières (Mindelo 1 - 6 décembre 1986)*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT que la sécurité et l'autosuffisance alimentaires demeurent les objectifs fondamentaux des Etats sahéliens et que ces objectifs peuvent être atteints à terme, à condition de mettre en oeuvre, aux niveaux national et sous-régional des politiques appropriées, notamment céréalières ;*

*CONSIDERANT que les problèmes analysés lors du Colloque de Nouakchott (en 1979), sur les politiques céréalières des pays du CILSS, restent toujours d'actualité, en particulier, en ce qui concerne l'accroissement des importations céréalières, la persistance d'une agriculture extensive totalement soumise aux aléas climatiques et, à la dégradation progressive des sols ;*

*CONSIDERANT que chaque acteur de la filière céréalière, du producteur au consommateur, rencontre encore des contraintes et que l'oubli de l'une d'entre elles est de nature à bloquer la solution des autres ;*

CONSIDERANT que les travaux du Colloque de Mindelo constituent une contribution importante à la réflexion sur les politiques céréalières dans les pays du CILSS, notamment par une meilleure définition du rôle respectif de l'Etat, du privé et du commerce extérieur dans celles-ci ;

ENGAGE

les Etats du CILSS à prendre les mesures adéquates en vue de la mise en oeuvre des recommandations du Colloque de Mindelo.

CHARGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS :

- de susciter, d'encourager et d'appuyer toutes mesures au niveau national dans ce sens ;
- de rechercher les voies et moyens pour impulser et coordonner les actions, y concourrant au niveau sous-régional.

INVITE

La Communauté Internationale à apporter son soutien aux Etats membres et au CILSS pour la mise en oeuvre des dites recommandations.

Ouagadougou, le 29 janvier 1987

LE CONSEIL

RESOLUTION N° 4 /22/CM/87

*Relatif à l'Institut du Sahel*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT la Résolution N° 3/CM/8 du Conseil des Ministres tenu du 16 au 19 décembre 1977 à Banjul fixant les Statuts de l'Institut du Sahel ;*

*CONSIDERANT la place et l'importance que doit avoir l'Institut du Sahel dans tout le système CILSS pour la recherche des moyens devant limiter les effets de la sécheresse ;*

*CONSIDERANT le mandat assigné à l'Institut du Sahel pour la coordination et l'harmonisation de toutes les actions de recherche, de formation et d'information scientifique et technique ;*

*CONSIDERANT les difficultés de tous genres que rencontre actuellement cette Institution pour la poursuite des grands projets et programmes en cours d'exécution ;*

*ENGAGE*

*Le Secrétaire Exécutif à rechercher davantage les voies et moyens pour résoudre les difficultés d'ordre opérationnel et financier que connaît l'Institut du Sahel pour permettre à cet organe spécialisé d'assumer pleinement le mandat qui lui est assigné.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

*RESOLUTION N° 5 /22/CM/87*

*Relatif au Programme AGRHYMET*

*La 22<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT les objectifs majeurs de développement des Etats membres à savoir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ;*

*CONSIDERANT l'importance de l'application des informations agro-météorologiques et hydrologiques pour l'augmentation de la production agricole ;*

*CONSIDERANT les résultats positifs obtenus par le Programme AGRHYMET et l'intérêt de le poursuivre par une 3<sup>e</sup> phase ;*

*SE FELICITE*

*Des efforts fournis par la Communauté Internationale dans l'important soutien à la réalisation des objectifs des phases précédentes du programme ;*

*ENGAGE*

*Les Etats membres à poursuivre leur soutien au programme dans le cadre du 4<sup>e</sup> CIP PNUD 1987/1991 ;*

**INVITE**

Les Etats membres et la Communauté Internationale à poursuivre leurs efforts en vue d'une part d'assurer la sahélisation progressive des postes au niveau du Centre AGRHYEMET, et d'autre part, de permettre la bonne exécution de la nouvelle phase.

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

**LE CONSEIL**

RESOLUTION N° 6 /22/CM/87

*Relatif à l'amendement aux Statuts du Centre AGRHYMET*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT la Résolution N° 7 /21/CM/86 donnant  
mandat au Secrétaire Exécutif d'accélérer le processus  
d'élaboration des instruments juridiques du  
Département de Formation en Protection des Végétaux  
(DFPV) pour son intégration au Centre AGRHYMET ;*

*CONSIDERANT le projet d'amendement aux Statuts du  
Centre AGRHYMET ;*

**ADOpte**

*Le présent amendement qui est partie intégrante du  
Statut au Centre AGRHYMET.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

*RESOLUTION N° 7 /22/CM/87*

*Relatif à l'organisation du Réseau de la  
Recherche sur la Résistance à la Sécheresse*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT la nécessité de renforcer la coopération  
scientifique entre les Institutions de recherches des  
Etats membres du CILSS, d'une part et celles des pays  
industrialisés et des Institutions internationales  
d'autre part,*

*CONSIDERANT les résultats encourageants obtenus par  
les réseaux mil, sorgho, niébé, maïs, lutte intégrée  
et documentation scientifique et technique ;*

*CONSIDERANT la préoccupation des Etats membres du  
CILSS à renforcer davantage la communication entre  
chercheurs et Institutions de recherches du Sahel ;*

*CONSIDERANT que les réseaux renforcent l'échange  
d'expérience et la diffusion des résultats de la  
recherche ;*

*CONSIDERANT les conclusions des réunions CILSS/CIDA  
(Ouagadougou, 1984) et R3S (Ouagadougou, 1985) ;*

APPROUVE

*Pour la coordination du Réseau de Recherche sur la Résistance à la Sécheresse, la mise en place au sein de l'Institut du Sahel, d'un Secrétariat Permanent Scientifique, doté d'une antenne à Montpellier ;*

ENGAGE

*Le Secrétaire Exécutif à prendre les dispositions nécessaires pour que ce Secrétariat Permanent Scientifique s'appuie sur les structures nationales de Recherche des Etats membres du CILSS.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

## RESOLUTION N° 9 /22/CM/87

Relatif aux Comités et Correspondants Nationaux CILSS

La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;

CONSIDERANT que les Comités Nationaux constituent une des structures essentielles dans le développement des activités CILSS ;

CONSIDERANT que les Correspondants Nationaux sont des agents de liaison et d'animation indispensables dans la mise en oeuvre de la Stratégie Révisée de lutte contre la sécheresse et pour le développement dans le Sahel ;

RAPPELANT la nécessité de redynamiser les Comités Nationaux CILSS conformément à la Résolution N°4 de la 20è Session du Conseil des Ministres du CILSS ;

VU les conclusions pertinentes du rapport sur l'analyse du rôle et de l'importance des Comités et Correspondants Nationaux ;

## INVITE

Les pays membres à :

- mettre en place les Comités Nationaux en y impliquant toutes les composantes sectorielles ;
- tenir les réunions périodiques de coordination présidées par les présidents des Comités Nationaux ;

- responsabiliser davantage les Correspondants Nationaux ;

DONNE

*Mandat au Secrétaire Exécutif de rechercher et de mettre à la disposition des Secrétariats permanents des Comités Nationaux CILSS des moyens conséquents pour leur bon fonctionnement.*

ENGAGE

*Le Secrétaire Exécutif à veiller au suivi permanent des Comités Nationaux du CILSS.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

**LE CONSEIL**

*RESOLUTIONS N° 8 -/22/CM/87*

*Relatif au Projet de Formation en Aménagement  
Pastoral Intégré au Sahel (FAPIS)*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*CONSIDERANT l'importance primordiale de la formation  
des hommes pour les objectifs d'autosuffisance  
alimentaire et de lutte contre la désertification ;*

*CONSIDERANT les résultats performants obtenus par le  
Projet de Formation en Aménagement Pastoral Intégré au  
Sahel (FAPIS) ;*

*CONSIDERANT la nécessité de renforcer les capacités  
opérationnelles des structures nationales de gestion  
de l'espace pastoral ;*

*CONSIDERANT l'engagement pris par le CILSS/Institut du  
Sahel en 1983 au nom des Etats membres d'une prise en  
charge progressive du Projet FAPIS de la 3è phase ;*

*CONSIDERANT l'engagement du PNUD pour le financement  
de la 4è phase (1987/1991) ;*

**ADOpte**

*Le principe de la prise en charge par les Etats membres sur CIP nationaux du PNUD (1987-91) de la composante "BOURSES" du Projet de Formation en Aménagement Pastoral Intégré au Sahel (FAPIS) .*

**DEMANDE**

*A chaque Etat membre de prendre toutes les dispositions utiles dans ce sens.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

**LE CONSEIL**

*RESOLUTION N° 10 /22/CM/87*

*Donnant quitus aux Agents comptables pour  
l'exercice 1985*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*Après examen et adoption du Rapport du Commissaire aux  
comptes sur l'exercice du budget 1985 ;*

*DONNE*

*Quitus aux Agents comptables pour leur gestion 1985.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

*RESOLUTION N° 11 /22/CM/87*

*Portant modification du Statut Particulier du Personnel CILSS*

*La 22<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*Vu la Convention du 12 septembre 1973 portant création du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;*

*Vu la Résolution N° 6 /CILSS/73 du 19 décembre 1973 portant adoption du Statut Particulier du Personnel du CILSS ;*

*APRES une étude approfondie des modification proposées par le Coordonnateur Régional ;*

**ADOpte**

*Le nouveau Statut Particulier du CILSS annexé à la présente Résolution.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

**LE CONSEIL**

*RESOLUTIONS N° 12 /22/CM/87*

*Portant modification du Règlement Financier*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*Vu la Convention du 12 septembre 1973 portant créa-  
du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre  
la Sécheresse dans le Sahel ;*

*Vu la Résolution N° 5 /CILSS/73 du 19 décembre 1973  
portant adoption du Règlement Financier du CILSS ;*

*Vu la Résolution N° 3 /CM/77 du 28 avril 1977 portant  
modification dudit Règlement Financier ;*

*Après une étude approfondie des modifications proposées  
par le Coordonnateur Régional audit Règlement Finan-  
cier ;*

*ADOPTÉ*

*Le nouveau Règlement Financier annexé à la présente  
Résolution.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

*RESOLUTION N° 13 /22/CM/87*

*Portant modification du Règlement Intérieur*

*La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;*

*VU la Convention du 12 septembre 1973 portant création du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;*

*VU la Résolution N° 4 /CILSS/73 du 19 décembre 1973 portant adoption du Règlement Intérieur ;*

*VU la Résolution N° 1 /CILSS/77 du 28 avril 1977 portant modification audit Règlement Intérieur ;*

*APRES une étude approfondie des modifications proposées par le Coordonnateur Régional ;*

**ADOpte**

*Le nouveau Règlement Intérieur du CILSS annexé à la présente Résolution.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

**LE CONSEIL**

RESOLUTION N° 14 /22/CM/87

Portant adoption du Budget du CILSS pour  
l'exercice 1987

La 22è Session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou, les 28 et 29 janvier 1987 ;

ADOPTE

Le Budget de l'exercice 1987 du CILSS en recettes et  
en dépenses à la somme de 444 481 709 F CFA (QUATRE  
CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT  
UN MILLE SEPT CENT NEUF FRANCS CFA) se répartissant  
comme suit :

A/ - RECETTES

1) Contribution des Etats

La contribution de chaque Etat membre est  
fixée à concurrence de :

- 19 109 400 FCFA pour le Cap-Vert et la Gambie, chacun
- 25 479 200 FCFA pour la Guinée Bissau
- 31 849 001 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad,  
chacun
- 47 773 502 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, Niger  
et le Sénégal, chacun, soit un total  
de :  
(318 490 010 FCFA) ;

2) Recettes ex. antérieurs	114 159 134 FCFA
3) Recettes diverses	11 832 565 FCFA

*B/ - DEPENSES*

1) Secrétariat Exécutif	200 154 000 FCFA
2) Institut du Sahel	148 418 100 FCFA
3) Centre AGRHYMET	95 909 609 FCFA

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

*LE CONSEIL*

*RESOLUTION N° 15 /22/CM/87*

*Relative à la rentrée des cotisations*

*La 22è session ordinaire du Conseil des Ministres,  
réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987*

*CONSIDERANT la situation financière particulièrement  
critique du CILSS ;*

*CONSIDERANT l'importance des arriérés des Etats membres*

*DEPLORANT le retard de certains Etats membres dans  
le versement régulier de leurs cotisations  
au budget du CILSS ;*

*CONSIDERANT qu'un tel retard est de nature à nuire au  
bon fonctionnement de l'Organisation et  
risque d'entamer sa crédibilité croissante  
patiemment acquise auprès de la Communauté  
Internationale ;*

*ENGAGE*

*Les Etats membres à prendre toutes les mesures  
nécessaires :*

- d'une part pour épouser les arriérés ;*
- d'autre part pour payer dans les délais requis les  
contributions courantes.*

*Ouagadougou, le 29 janvier 1987*

## RESOLUTION N° 16 /22/CM/87

## Relatif à l'USED

La 22<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie à Ouagadougou les 28 et 29 janvier 1987 ;

CONSIDERANT l'importance de la recherche en sciences sociales dans l'identification et la mise en oeuvre de politiques appropriées pour un développement économique et social harmonieux de la région du Sahel ;

CONSIDERANT les résultats positifs obtenus par le Programme de l'Unité Socio-Economique et de Démographie de l'Institut du Sahel et l'intérêt de mener le nouveau programme quinquennal dans un cadre plus efficient ;

## APPROUVE

Le Programme quinquennal de l'Unité Socio-Economique et de Démographie, défini à la 8<sup>e</sup> Réunion tenue du 10 au 13 novembre 1986 à Dakar ;

## CHARGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS de prendre les dispositions nécessaires pour une transformation de l'USED en Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD), au sein de l'Institut du Sahel.

Ouagadougou, le 29 janvier 1987

LE CONSEIL

COMMUNIQUE FINAL

La 22<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, s'est tenue à Ouagadougou les 28 et 29 Janvier 1987.

Ont pris part aux travaux qui se sont déroulés sous la Présidence de Son Excellence Monsieur MESSAOUD OULD BOULKHEIR, Ministre Coordonnateur du CILSS, les délégations ministérielles conduites par :

- Son Excellence Monsieur Jean Marie SOMDA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso;
- Son Excellence Monsieur Joao PEREIRA SILVA, Ministre du Développement Rural et des Pêches du Cap-Vert;
- Son Excellence Monsieur Aliou BADJI, Ministre de l'Intérieur de la Gambie;
- Son Excellence Monsieur Carlos CORREIA, Ministre du Développement Rural et des Pêches de la Guinée-Bissau;
- Son Excellence le Lieutenant-Colonel Issa ONGOIBA, Ministre de l'Agriculture du Mali;
- Son Excellence Monsieur Allelé El Hadji HABIBOU, Ministre de l'Agriculture du Niger;
- Son Excellence Monsieur YOYANA Baniara, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du Tchad;

- Son Excellence Monsieur DIOUF N'Baye, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement Rural chargé des Ressources Animales du Sénégal;

- Monsieur Bocar Soulé BA, Conseiller Technique, Représentant le Ministre du Développement Rural de la Mauritanie.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, Son Excellence Monsieur Jean Marie SOMDA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso, souhaitant la bienvenue à ses frères et collègues, ainsi qu'aux invités, amis du Sahel, s'est réjoui de l'honneur fait au Peuple Burkinabè par les participants présents à Ouagadougou.

Cette présence est un témoignage de leur engagement dans la lutte difficile, noble et exaltante que les Peuples du Sahel livrent à une nature austère pour assurer leur survie et leur dignité.

Evoquant plus particulièrement la lutte contre la sécheresse et la désertification, Son Excellence Monsieur Jean Marie SOMDA, en a énoncé les acquis dans les domaines de la production vivrière, d'approvisionnement en eau, de restauration de l'environnement. Il a toutefois remarqué qu'au Sahel rien n'est définitivement gagné.

C'est pourquoi a-t-il poursuivit, le Burkina y est résolument engagé à travers la réorganisation agraire et foncière, la lutte contre les feux de brousse, etc... auxquels vient de s'ajouter le plan national de lutte contre la désertification. Ces expériences, le Burkina entend les partager.

Prenant la parole à son tour, Son Excellence Monsieur MESSAOUD OULD BOULKHEIR, Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS, a commencé par remercier pour la qualité de l'accueil, le Président du Conseil National de la Révolution, Président du Faso, le Capitaine Thomas SANKARA, le Gouvernement et le Peuple Burkinabè dont les traits les plus remarquables sont la dignité, la simplicité et la solidarité.

Poursuivant, Son Excellence Monsieur BOULKHEIR a souligné les deux principales questions qui interpèlent la 22<sup>e</sup> Session du Conseil des Ministres :

- les obstacles à surmonter pour rendre plus efficiente les actions du CILSS dans les domaines de la relance de l'agriculture et de la lutte contre la désertification.
- et la santé de l'Institution pour qu'entre elle et ses différents partenaires, la symbiose et la synergie soient de plus en plus effectives.

Le Conseil a, également, au cours de la cérémonie d'ouverture, entendu les messages prononcés par :

- Madame Anne de LATTRE, Directrice du Club du Sahel
- Monsieur Jean Marie BRUCE, Directeur de la Coopération Technique de l'Organisation Mondiale de la Météorologie;
- Monsieur Gana DIAGNE, Représentant de la FAO pour le Burkina Faso, Représentant le Directeur Général de la FAO;

- Monsieur Hans EINHANS, Directeur Adjoint du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes (UNDRO).

Poursuivant ses travaux à huis clos, le Conseil s'est penché sur les questions techniques, administratives et institutionnelles figurant à son Ordre du Jour.

Au titre des questions techniques, le Conseil a adopté des Résolutions relatives au programme régional de lutte contre la désertification, au Programme de Protection des Végétaux, aux Recommandations du Colloque de Mindelo sur les politiques céréalières, à la Phase III du Programme AGRHYMET, à l'organisation du Réseau de la recherche sur la résistance à la sécheresse, au Projet de Formation en Aménagement Pastoral Intégré au Sahel, au Programme de l'Unité Socio-Economique et de Démographie, à l'Institut du Sahel et aux Comité et Correspondants Nationaux du CILSS.

Compte tenu de la situation phytosanitaire préoccupante de la région et des menaces réelles qui pèsent sur la prochaine campagne agro-pastorale, le Conseil a pris des dispositions relatives à la poursuite du Programme de Protection des Végétaux.

A cet égard, le Conseil a lancé un "APPEL" à la Communauté Internationale pour qu'elle apporte son soutien audit Programme. Il a, également, décidé la création d'une Unité de Coordination Technique Régionale qui, basée à l'Institut du Sahel, assurera le Suivi et l'Evaluation des projets nationaux.

S'agissant du programme régional de lutte contre la désertification, le Conseil s'est félicité des conclusions positives de la réunion de concertation entre les Etats ACP sahéliens et la Commission des Communautés Européennes, tenue les 30 et 31 Octobre 1986 à PRAIA (Cap-Vert) autour de la coopération régionale de LOMME III.

Le Conseil a aussi marqué sa satisfaction quant à l'état d'avancement de la préparation de la Conférence des Ministres chargés de l'Education et la protection de la nature des Pays Membres du CILSS, Conférence qui dégagerait les finalités d'un programme d'enseignement mieux adopté à la lutte contre la sécheresse et la désertification dans le Sahel.

Concernant les Recommandations du Colloque de Mindelo sur les politiques céréalières, le Conseil les a approuvées et a donné des directives pour leur mise en oeuvre. Il a invité la Communauté Internationale à apporté son soutien aux Etats Membres du CILSS.

S'agissant de l'Institut du Sahel, le Conseil a donné des directives pour que cet Organe spécialisé assume pleinement le mandat qui lui est assigné.

Concernant le Programme AGRHYMET, le Conseil a engagé les Etats Membres à poursuivre leur soutien au Programme dans le cadre du 4<sup>e</sup> CIP/PNUD 1991.

Au titre des questions administratives, financières et institutionnelles, le Conseil a adopté le Rapport du Commissaire aux Comptes et a donné quitus aux agents comptables pour l'Exercice 1985. Il a adopté le budget de l'Exercice 1987 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 444 481 709 FCFA (QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT UN MILLE SEPT CENT NEUF FRANCS CFA) et pris des dispositions pour une amélioration de la situation financière de l'Organisation.

Suite à la restructuration, le Conseil a adopté également le Règlement Financier, le Règlement Intérieur et le Statut du Personnel. Il a aussi amendé le Statut du Centre AGRHYMET suite à l'intégration du Département de la Formation en Protection des Végétaux.

Au titre des nominations, le Conseil a renouvelé le mandat du Secrétaire Exécutif, pour la période de Mars 1987 à Mars 1990.

Le Conseil a aussi retenu le principe de l'introduction du Portugais et de l'Arabe comme langues de travail du CILSS et a engagé le Secrétaire Exécutif à chercher les voies et moyens pour concrétiser cette Recommandation.

Enfin, le Conseil a adopté une Motion de Remerciements à l'endroit de Son Excellence le Capitaine Thomas SANKARA, Président du Conseil National de la Révolution, Président du Faso, de son Gouvernement et du Peuple Burkinabè.

Fait à Ouagadougou, le 29 Janvier 1987

**LE CONSEIL**

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MESSAOUD  
OULD BOULKHEIR MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL DE  
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, MINISTRE  
COORDONNATEUR DU CILSS, A LA SEANCE DE  
CLOTURE DE LA 22è SESSION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU CILSS  
(OUAGADOUGOU, 28-29 JANVIER 1987)

*Mes Chers Collègues et frères Ministres  
des Etats Membres du CILSS,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorable Représentants des Agences de  
Coopération,  
Honorable invités,*

*Ouagadougou, le Siège de notre  
Organisation, au cœur du Sahel, a été à la hauteur de  
notre attente. Y venir disais-je hier, constitue pour  
nous sahéliens, un peu un retour aux sources, un  
pèlerinage.*

*Le pèlerinage et le retour aux sources  
n'ont pas été vains.*

*L'accueil que nous avons reçu, les  
facilités qui nous ont été accordées, la disponibilité  
de toutes et de tous pour prévenir nos moindres  
besoins, nous ont comblés au-delà de notre attente. Le  
Capitaine Thomas SANKARA, Président du Conseil  
National de la Révolution, Président du FASO, en nous  
recevant au lendemain d'un long voyage, nous a  
profondément touché.*

*Nous mesurons avec justesse, l'honneur qui nous est ainsi fait, mais aussi l'attachement ainsi démontré du Burkina, de son peuple, de ses plus hautes instances à la cause africaine, à la solidarité sahélienne, à la lutte pour la survie et la dignité.*

*Notre Institution, j'en suis sûr, sort de cette réunion encore mieux armée pour nous conduire aux succès que nous lui avons assignés. Toutes les questions qui nous interpellaient ont été débattues, avec conscience et responsabilité.*

*Le plus urgent est sans doute la grave menace des acridiens, qui cette année encore, n'attend que les premières pluies pour exploser. Nous y avons réfléchi. Et tout en prenant des dispositions pour parer au plus pressé, nous avons aussi planifié une réponse plus définitive, qui puisse nous mettre bien plus durablement à l'abri. Sans négliger le plan d'urgence de lutte pour la prochaine campagne agricole, nous avons adopté le programme régional à moyen terme de protection des végétaux.*

*Grâce à une judicieuse répartition des tâches entre les Etats et l'Institution régionale, ce programme constitue assurément une réponse appropriée au terrible fléau que constituent les ravageurs pour une agriculture encore en quête d'autosuffisance.*

*Cette agriculture demeure par ailleurs l'une de nos principales préoccupations. Avec nos amis et partenaires du Club du Sahel, le CILSS a organisé à Mindelo un colloque sur les politiques céréalières.*

Ses recommandations ne laissent en reste aucun des aspects de cette politique. Nous les avons examinées avec attention et nous les faisons nôtres. Les dispositions sont d'ores et déjà prises pour en assurer la mise en oeuvre.

Le troisième point qui a requis aussi une attention particulière a été la lutte contre la désertification. J'ai rappelé dans mon allocution d'ouverture, la réunion organisée avec la Commission des Communautés Européennes en Octobre au Cap-Vert, sur la coopération de LOME III. Nous y avons eu l'assurance de la disponibilité de nos partenaires à s'engager avec nous, dans le programme régional de lutte contre la désertification. Je suis convaincu que ce programme va changer fondamentalement les données de la lutte contre la désertification.

Chers frères et Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

La voie ainsi tracée constitue déjà un motif légitime de satisfaction. Comprenez donc que je me réjouisse particulièrement de ce que, non contents d'avoir défini le cap, nous ayons aussi pu résoudre les problèmes institutionnels qui nous étaient soumis. ils n'ont sans doute pas l'importance de la stratégie que nous avons eu à tracer. ils n'en sont pas moins d'indispensables leviers qui conditionnent la marche de l'appareil. Ainsi, en ce qui concerne l'Institut du Sahel des directives ont été données pour que cet organe retrouve sa crédibilité et joue le rôle qui lui est dévolu.

Les questions administratives et financières ont donc trouvé réponses. Nous démontrons ainsi, une fois encore, notre attachement à notre Institution et aux hommes chargés de l'animer.

Permettez-moi du reste de les féliciter et de les encourager. Qu'ils n'oublient jamais que servir le CILSS est d'abord un sacerdoce.

Permettez-moi également de féliciter et de remercier les experts qui ont préparé notre réunion. Nous leur devons grandement les résultats auxquels nous sommes parvenus. Mes remerciements vont également au staff qui a assuré l'indispensable logistique en travaillant de jour comme de nuit.

Mesdames, Messieurs,

Dans son allocution de bienvenue, mon collègue et frère du Burkina, Monsieur Jean-Marie SOMDA, a qualifié de modestes l'expérience du Burkina en matière de lutte contre la sécheresse. Sa modestie l'honneure, mais les résultats fantastiques à mettre au compte de cette expérience sont caractéristiques de la détermination et du génie du Peuple Burkinabè. Soyez assurés que nous sommes heureux et honorés que vous acceptiez de la faire partager. C'est ainsi, en tout cas, que nous avons compris le sens de la cérémonie de plantation d'arbres à laquelle vous nous conviez demain. Puisse à travers elle, le Sahel reverdir !

Vive le Sahel,  
Vive le CILSS

Je vous remercie et déclare clos les travaux de la 22<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS.

LISTE DES PARTICIPANTS

BURKINA FASO

- *Son Excellence*  
*Monsieur Jean Marie SOMDA*  
*Ministre de l'Agriculture et de*  
*l'Elevage*
  
- *Monsieur Ousmane TONTOROGOBO*  
*Correspondant National CILSS*  
*Ministère de l'Agriculture et*  
*de l'Elevage*
  
- *Monsieur Prosper KAMBIRE*  
*Administrateur Civil*  
*Ministère du Travail, de la*  
*Sécurité Sociale et de la*  
*Fonction Publique*
  
- *Monsieur Boukary Etienne ZONGO*  
*Ministère des Transports et*  
*Communications*
  
- *Monsieur Alphonse BONOU*  
*Ministère de l'Agriculture et de*  
*l'Elevage*
  
- *Monsieur FOFANA Sanoussi*  
*Ministère de l'Agriculture et*  
*de l'Elevage*
  
- *Monsieur DRABO Issa*  
*Ministère de l'Enseignement Supérieur*  
*et de la Recherche Scientifique*

CAP - VERT

- Son Excellence  
Monsieur Joao Silva PEIREIRA  
Ministre du Développement Rural  
et des Pêches
- Mme Maria Alélua BARBOSA ANIRADE  
Correspondant National CILSS  
Ministère du Développement Rural  
et des Pêches
- Monsieur Eugenio MIRANDA DA VEIGA  
Directeur de Cabinet du Ministre  
Délégué chargé du Plan et de la  
Coopération  
Ministère du Plan et de la Coopération
- Monsieur Atelano Dias DA FONSECA  
Adjoint du Directeur Général des Finances  
Ministère des Finances

G A M B I E

- Son Excellence  
Monsieur Alieu BADGI  
Ministre de l'Intérieur
- Monsieur Galandou GORRENDIAYE  
Correspondant National CILSS  
Ministère de l'Agriculture
- Monsieur Momodou SAHOR  
Directeur des Ressources en  
Eau et de l'Environnement

GUINEE - BISSAU

- Son Excellence  
Monsieur Carlos CORREIA  
Ministre du Développement Rural  
et des Pêches
- Monsieur Luis ALBINO  
Correspondant National CILSS  
Ministère du Développement Rural  
et des Pêches
- Monsieur Purna BIA  
Economiste  
Ministère du Plan

M A L I

- Son Excellence  
Le Lieutenant Colonel  
Issa ONGOIBA  
Ministre de l'Agriculture
  
- Monsieur El Hassane DRAVE  
Correspondant National CILSS  
Ministère de l'Agriculture
  
- Monsieur Moustapha SOUMARE  
Conseiller Technique  
Ministère des Ressources Naturelles  
et de l'Elevage
  
- Monsieur Mohamed Lamine TANGARA  
Conseiller Technique  
Ministère des Finances et du Commerce

MAURITANIE

- Son Excellence  
Monsieur Messaoud OULD BOULKHEIR  
Ministre du Développement Rural  
Ministre Coordonnateur
  
- Monsieur Sidi Ould LAGHDAF  
Correspondant National CILSS  
Ministère du Développement Rural
  
- Monsieur Bocar Soulé BA  
Conseiller Technique, Représentant le  
Ministre du Développement Rural

N I G E R

- *Son Excellence  
Monsieur Allélé El Hadj HABIBOU  
Ministre de l'Agriculture*
- *Monsieur Boureima HAROUNA  
Correspondant National CILSS  
Ministère de l'Agriculture*
- *Mme Talata BAGNE BABA  
Inspectrice du Trésor  
Ministère des Finances*
- *Monsieur Hamzata El Hadji IDRISSE  
Responsable de la Division "Projets  
Productivité" à la Direction de  
l'Evaluation et de la Programmation de  
Projets, Ministère du Plan*

SENEGAL

- *Son Excellence  
Monsieur DIOUF M'Baye  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre  
du Développement Rural chargé des  
Ressources Animales*
- *Monsieur Médoune DIENE  
Correspondant National CILSS  
Ministère du Développement Rural*
- *Monsieur Baba DIOUM  
Conseiller Technique  
Ministère du Développement Rural*
- *Monsieur Amadou D. NIANE  
Conseiller Technique  
Ministère du Plan et de la Coopération*
- *Monsieur Boubacar TRAORE  
Administrateur Civil  
Ministère des Finances et de  
l'Economie*

T C H A D

- *Son Excellence  
Monsieur Baniara YOYANA  
Ministre de l'Agriculture et du  
Développement Rural*

- *Monsieur Oumar PATCHA  
Correspondant National CILSS  
Ministère de l'Agriculture et du  
Développement Rural*

- *Monsieur Maurice BLADE  
Inspecteur Principal du Trésor  
Ministère des Finances et de  
l'Informatique*

I N V I T E S

CLUB DU SAHEL

- *Mme Anne de LATTRE  
Directrice du Club du Sahel*

F A O

- *Monsieur Gana DIAGNE  
Représentant de la FAO pour le  
Burkina Faso, Représentant le  
Directeur Général de la FAO*

O M M

- *Monsieur Jean Pierre BRUCE  
Directeur de la Coopération Technique de  
l'OMM*

- *Monsieur N. FALL  
Division Afrique  
Coopération Technique*

U N D R O

- *Monsieur Hans EINHAUS  
Directeur et Adjoint du Coordonnateur  
des Nations Unies pour les Secours en  
cas de catastrophe*

SECRETARIAT EXECUTIF

- Monsieur BRAH Mahamane  
Secrétaire Exécutif du CILSS
- Monsieur ABBA Salomon  
Directeur des Affaires Administratives  
et Financières
- Dr. HAMA Y. Boubacar  
Directeur des Projets et Programmes
- Monsieur CAMARA Ibrahima  
Directeur des Etudes et de la  
Planification
- Mme BA Daoulé DIALLO  
Directrice du PLI
- Monsieur Moussa TANGARA  
Contrôleur Financier
- Monsieur SEYE Chérif Elvalide  
Chef de Service Documentation et  
Information
- Monsieur Amadou THIAM  
Direction des Etudes et de la  
Planification
- Dr. Sitta BARRY  
Chef de Service Production  
Végétale et Animale
- Monsieur Ibrahim Mallam ABBA  
Chef de Cabinet
- Mme OUEDRAOGO Awa  
Coordonnatrice Projets Foyers  
Améliorés
- Monsieur Sérgigne FALL  
Foyers Améliorés CILSS

- Monsieur TANDIA Kissima DEMBA  
PRE-CRESAL
- Monsieur Laurent OUEDRAOGO  
PRE-CRESAL
- Monsieur Abdelkrim MEFAZKI  
Officier de liaison CILSS/OMS
- Monsieur Ambroise OUEDRAOGO  
Responsable Protocole et Relations  
Publiques
- Monsieur François KABORE  
Chef de Service Ressources en Eau
- Monsieur KAMARA Oumar  
Chef de Service Etudes et  
Réflexions Stratégiques
- Monsieur SONGRE Hervé  
Interprète-Traducteur
- Monsieur N'Jogou BA  
Interprète-Traducteur
- Mme KANE Oumou TALL  
Chef de Service Matériel et  
Personnel
- Monsieur TAPSOBA Mitissambda  
Chef de Service Financier
- Mme MAIGA Sokona Mariétou  
Assistante Administrative
- Mlle BA Mariétou  
Secrétaire de Direction
- Mme OUEDRAOGO Georgette  
Secrétaire de Direction
- Mme OUEDRAOGO Julienne  
Secrétaire de Direction Bilingue

- Monsieur SANOU Emmanuel  
Bibliotechnicien
- Mlle GOUNGOUNGA Rose  
Secrétaire
- Monsieur COMPAORE Issouf  
Direction DAF
- Monsieur OUEDRAOGO Jean Christophe  
Technicien
- Monsieur DOAMBA André Jules  
Technicien
- Monsieur DICKO Mamadou  
Direction DAF